

ATTESTATION DE VALIDATION DU SERVICE SANITAIRE

Conformément à l'Arrêté Ministériel n° 2019-795 du 17 septembre 2019 relatif au service sanitaire pour les étudiants

de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

L'attestation de validation du Service Sanitaire est délivrée à :

.....

Né(e) le à

Pour la mise en œuvre d'un projet de prévention en santé sur le thème :

Effectué enauprès de

Etablissement ayant assuré la formation : I.F.S.I. du C.H.P.G. – Monaco

P/ Le Directeur
Le Directeur de l'I.F.S.I.

Le Directeur de l'Action Sanitaire

Fait à Monaco, le